

Suivi du système d'assainissement :

Réseau de collecte

Comme préconisé antérieurement le déversoir d'orage, situé sur la RD 951 (place de l'Eglise), qui recevait les eaux de pluie issues d'un avaloir proche, a été aménagé. Une conduite PVC a été installée dernièrement et permet de diriger les eaux de pluie dans la conduite d'exutoire vers le milieu récepteur (photo ci-dessous) :



Le rejet de la pompe à chaleur (au niveau du n°11 route de Gien) a semble-t-il été déconnecté.

Pour mémoire, en matière de réseaux, la commune doit :

- Tenir à jour les plans du réseau dans le cadre de la gestion patrimoniale (article L2224-8 du CGCT, modifié par la loi Grenelle 2)
- Poursuivre les enregistrements dans le cadre du téléservice « réseaux et canalisations » (DT/DICT)